

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Proposition d'acquisition d'une partie des parcelles communales cadastrées 122 G n°1279 et 1546 situées au lieu-dit « Pré à La Vollette » Rue des Platelles et Route du Marais à Cormaranche-en-Bugey.

Séance du 28 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février à dix-neuf heures et quatorze minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un février deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres présents ne prenant pas part au vote : 1 GENOD Patrick

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

BROCHET Olivier

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 23 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Guy GENOD, propriétaire de la parcelle cadastrée 122 G n°1564 souhaite acquérir une partie des parcelles communales cadastrées 122 G n°1279 et 1546 situées au lieu-dit « Pré à La Vollette » Rue des Platelles et Route du Marais à Cormaranche-en-Bugey, en vue de créer des accès sur son terrain.

L'estimation de France Domaine fait état d'une valeur vénale de l'ordre de 17,65 € m².

Suite à un courrier de la Commune qui informait Monsieur GENOD du prix de vente, soit 17,65 €uros/m², Monsieur GENOD a accepté d'acquérir ces parties de parcelles, les frais de notaire et de géomètre restant à sa charge.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-Urbanisme du 15 février dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un accord de principe pour la cession à Monsieur Guy GENOD d'une partie des parcelles communales cadastrées 122 G n°1279 et 1546 situées au lieu-dit « Pré à La Vollette » Rue des Platelles et Route du Marais à Cormaranche-en-Bugey.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DONNE** un accord de principe pour la cession à Monsieur Guy GENOD d'une partie des parcelles communales cadastrées 122 G n°1279 et 1546 situées au lieu-dit « Pré à La Vollette » Rue des Platelles et Route du Marais à Cormaranche-en-Bugey, les frais de notaire et de géomètre resteront à la charge de Monsieur Guy GENOD.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Philippe EMIN

